

Les ONG ont été mises au défi d'élargir leur orientation pour s'attacher non pas uniquement à l'aide au développement mais à tout l'éventail des enjeux de la coopération internationale signalés ci-dessus. Il leur a fallu opérer ce virage en réaction aux conséquences de la mondialisation et de l'importance excessive attachée à l'économie de marché.

Bien que les ONG internationales et les organismes connexes se soient occupés d'un assez vaste éventail de dossiers, ce n'est qu'au moment de présenter son mémoire pour l'Examen de la politique étrangère de 1994 que la communauté du développement international a fait front commun pour la première fois en vue d'élaborer un programme exhaustif. Elle a alors appuyé un cadre axé sur le développement humain durable (DHD), les enjeux étant articulés autour des thèmes suivants :

- La coopération pour le développement international;
- Les droits de la personne;
- Les relations économiques du Canada et la justice économique;
- La sécurité commune;
- La démocratisation de la politique.

Ce cadre a abouti à un programme en 10 points (servant de base à la carte ci-jointe des capacités des ONG) axé sur les forces qui déterminent le développement mondial et humain. Ces 10 points sont les suivants :

- Le développement durable;
- Les droits de la personne;
- L'égalité des sexes;
- Les droits de l'enfant;
- La consolidation de la paix;
- La sécurité alimentaire;
- Le commerce et l'investissement mondiaux;
- La responsabilité sociale des entreprises;
- L'aide publique au développement;
- La démocratisation de la politique.

En plus d'opérer, cette transition, les ONG doivent relever le défi de faire comprendre du public et appuyer par les groupes intéressés les buts principaux de leurs programmes d'action complets.